

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CSGE 020-6307/19/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Marseille Expos pour le fonctionnement général de la structure - Approbation d'une convention MET 19/11185/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La délibération n°CSGE 002-3396/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 approuvant la politique culturelle métropolitaine permet à la Métropole de devenir un acteur public en faveur de la Culture et de la Lecture publique en particulier dans le paysage national.

A ce titre, la Métropole peut porter, valoriser et mettre en avant l'intervention publique de la collectivité en faveur de la Culture notamment au travers du soutien à des initiatives culturelles répondant pleinement à ses exigences en matière artistique et à l'irrigation culturelle du territoire métropolitain.

Marseille Expos est un réseau qui rassemble 53 organisations représentant la filière des arts visuels sur le territoire métropolitain. Marseille Expos s'engage dans une politique d'accès à l'art contemporain plus volontariste. Au-delà des circuits mensuels, qui ont fait la preuve de leur succès et seront donc reconduits, le réseau propose une déclinaison de plusieurs formats de visites et découvertes, adaptés à divers types de publics et de pratiques de la culture.

Le principe général consiste à éprouver ces formats innovants, et, lorsqu'ils sont opérationnels, mobiliser les membres pour les adapter à leur programmation, et se les approprier.

Le budget prévisionnel 2019 de l'action est de 168 500 €.

Pour le fonctionnement général de la structure, l'association sollicite la Métropole à hauteur de 2 000 € en 2019, la Métropole propose un financement à hauteur de 2 000 € de subvention pour le développement des publics.

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 03 juillet 2019

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n°CSGE 002-3396/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 approuvant la politique culturelle métropolitaine ;
- La délibération n°FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention à l'association Marseille Expos à hauteur de 2 000 euros pour le développement des publics.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2019 ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous documents y afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal de la Métropole, nature budgétaire 65 748, fonction 30, chapitre 65.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Culture et Equipements culturels

Daniel GAGNON

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 03 juillet 2019